



SCOT DU PAYS LAURAGAIS

BILAN DE CONCERTATION

1. LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

1.1. Rappel du cadre réglementaire

L'article L.300-2 du Code de l'urbanisme rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, une concertation organisée par le Syndicat Mixte et qui doit associer les habitants, les associations agréées et les autres personnes concernées.

Si le cadre réglementaire n'impose pas de moyens précis pour organiser cette concertation, les modalités retenues doivent permettre une diffusion la plus large possible des informations auprès du public et de recueillir des avis ou observations sur le projet.

1.2. Les modalités de concertation définies par le Syndicat mixte

Par délibération du 27 juin 2006 prescrivant l'élaboration d'un SCOT sur le territoire Lauragais, le comité syndical a défini les modalités de concertation à la population comme suit :

<p>Article 3 : que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- information du public : par voie de presse, relative aux actions de concertation,- ouverture d'un registre pour consigner l'ensemble des observations du public au siège du Syndicat,- organisation de réunions publiques avec les habitants,- organisation d'une exposition.

Compte tenu des extensions de périmètre du SCOT Lauragais, cette délibération a fait l'objet de diffusions successives :

- **1^{er} Périmètre de SCOT sur 61 communes haut-garonnaises (arrêté du 26/12/05) :**

Cette délibération a été transmise le 11 août 2006 aux communes adhérentes pour notification et affichage durant un mois. Elle a fait l'objet d'une annonce légale dans le journal « La Voix du Midi » le 12 octobre 2006.

Elle a également été transmise le 4 octobre 2006 à Mrs les présidents du Conseil Régional, du Conseil Général de la Haute-Garonne, des chambres consulaires et de la conférence de l'aire urbaine.

- **2^{ème} périmètre de SCOT sur 155 communes de l'Aude, de Haute-Garonne et du Tarn (arrêté du 07/08/08) :**

La modification statutaire d'extension du périmètre ainsi que la délibération précisant les modalités de concertation a été transmise le 01/09/08 pour notification et affichage aux communes audoises et du bassin revelois concernées.

De la même manière que précédemment, ces éléments ont été notifiés à Mrs les présidents du Conseil Régional Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, des chambres consulaires des trois départements et du GIP InterSCOT ainsi qu'aux établissements publics porteurs de SCOT limitrophes et au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Une annonce légale précisant cette extension est parue dans la Dépêche du Midi, éditions de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn Albi le 17/11/08.

- **3^{ème} périmètre de SCOT sur 159 communes de l'Aude, de Haute-Garonne et du Tarn : (arrêté du 01/01/10) :**

Une annonce légale indiquant cette nouvelle extension à quatre communes tarnaises et rappelant les modalités de concertation a été insérée dans les éditions audoise, haut-garonnaise et tarnaise du journal « La Dépêche du Midi » le 13 avril 2010.

2. LES OUTILS DE CONCERTATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

2.1. La communication régulière par voie de presse

Dès le lancement de la démarche et à chaque étape de construction du projet, un relai d'information a été pratiqué par voie de presse :

- Dépêche du Midi 31 le 04/06/06 : présentation du SCOT Lauragais et lancement de la démarche
- Dépêche du Midi 31 le 08/03/07 : article sur la communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois appelée à rejoindre le SCOT Lauragais
- Dépêche du Midi 11 le 29/05/07 : assemblée générale du Pays Lauragais et évocation d'un élargissement du SCOT aux communes audoises
- Journal Couleurs Lauragais de juillet-août 2007 : présentation de la démarche d'élaboration du SCOT Lauragais en lien avec le Pays Lauragais
- Dépêche du Midi 31 le 15/11/07 et Indépendant les 25/05/07 et 15/11/07 : articles de présentation du SCOT et du projet d'extension aux communes de l'ouest audois et du revelois
- Dépêche du Midi 31 le 09/02/08 et le 19/02/08 : état d'avancement de la démarche, annonce de l'extension du périmètre et présentation des modalités de concertation
- Voix du Midi le 21/02/08 et Dépêche du Midi 31 le 20/05/08 : avancement du SCOT et extension de périmètre
- Voix du Midi le 18/12/08 : après extension de périmètre, « Quel visage pour le Lauragais à l'horizon 2030 », présentation de la démarche et entretien avec Georges MERIC
- Journal Couleurs Lauragais de Septembre 2008 : achat d'une double page par le syndicat mixte pour présenter ce qu'est un SCOT, les principaux enjeux, la concertation. Cet article est également disponible sur le site internet du journal.
- Dépêche du Midi 31 le 10/12/08 : installation du comité syndical après extension, état d'avancement de la démarche de SCOT
- Dépêche du Midi le 14/03/09 : présentation générale du SCOT lors de la venue de M. Martin MALVY à Nailloux
- Voix Du Midi du 21/05/09 et 28/05/09 : annonce de la tenue d'un atelier territorial et présentation du PADD
- Dépêche du Midi 31 du 28/09/10, Voix du Midi du 23/09/10, Indépendant du 11/10/10 : bureau de rentrée, information sur le planning 2011 du SCOT et les évolutions vers la reprise des missions du Pays Lauragais
- Conférence de Presse le 10/05/11 ayant donné lieu à des articles dans Couleurs Lauragais, la Dépêche du Midi 11 et 31, l'Indépendant, la Voix du Midi : reprise des missions du Pays Lauragais au sein du syndicat mixte, calendrier du SCOT

- Conférence de Presse le 07/09/11 ayant donné lieu à des articles dans la Dépêche du Midi 11 et 31, l'Indépendant, la Voix du Midi : point d'étape sur l'élaboration du SCOT et calendrier de fin d'année.

2.2. Les supports de communication

Affiches et dépliants

Divers supports de communication ont été élaborés en 2009 afin de sensibiliser le grand public au projet du SCOT Lauragais :

- Des affiches mises à disposition des communes
- Des dépliants « SCOT, mieux penser le développement du territoire, pour mieux vivre notre espace » (dépliants communs aux 3 SCOT périphériques de l'aire urbaine) diffusés dans les communes haut-garonnaises et tarnaises ;
- Des dépliants « Imaginer ensemble le Pays Lauragais de demain » spécifiques au SCOT Lauragais diffusés largement sur l'ensemble du territoire et lors de réunions techniques ou publiques, mis à disposition en accompagnement des registres de concertation.



Exposition itinérante

En fin d'année 2009, le syndicat mixte réalisait une exposition de 6 panneaux :



- **Panneau 1** : L'outil de planification « SCOT » rattachée à la démarche d'organisation de l'Aire métropolitaine toulousaine au travers de l'InterSCOT
- **Panneau 2** : Un modèle de développement du territoire polarisé, les principes incontournables du projet SCOT
- **Panneau 3** : Construire une stratégie économique autour de pôles
- **Panneau 4** : Offrir des capacités d'accueil de population diversifiées et de qualité
- **Panneau 5** : Mettre en adéquation politique de déplacements et organisation du territoire
- **Panneau 6** : Préserver et valoriser un patrimoine rural

De janvier à Juillet 2010, celle-ci a été mise à disposition des communautés de communes et de communes isolées chef-lieu de canton selon un calendrier préétabli ou bien à la demande pour des réunions spécifiques (conseil municipal ou communautaire...).

Un communiqué de presse a permis de relayer les dates et lieux durant lesquels l'exposition était visible dans la Dépêche Du Midi ou dans les pages locales (ex : Sorèze article du 15/03/10).

2.3. Les réunions publiques :

Des réunions publiques ont été organisées par bassin de vie en fin d'année 2009 afin de présenter au grand public les enjeux majeurs issus du diagnostic, les principes incontournables du projet de SCOT, le PADD et les premières orientations prescriptives du projet :

- Revel le 24/09/09 : environ 100 personnes
- Nailloux le 26/11/09 environ 90 personnes
- Lanta – Caraman le 01/12/09 : environ 150 personnes
- Castelnaudary le 08/12/09 : environ 80 personnes
- Villefranche de Lauragais le 10/12/09 : environ 50 personnes

La diffusion de l'information a été faite selon plusieurs supports :

- Transmission d'affiches et de cartons d'invitation en Mairie à distribuer aux acteurs locaux (associations, partenaires locaux,...),
- Achat d'un espace dans le journal Couleurs Lauragais de Novembre 2009 : « SCOT, nous avons besoins de votre avis », présentation des dates de réunions publiques et autres outils de concertation
- Un communiqué transmis à la presse a permis un relai dans la Dépêche du Midi 31 le 26/11/09
- Certaines communes ont également fait mention de ces dates sur leurs blogs respectifs.



A l'issue de ces rencontres, la presse s'est fait l'écho des débats :

- Dépêche du Midi 31 du 16/12/09 : réunion publique de Villefranche et rappel des registres de concertation
- Dépêche du Midi 31 du 26/09/09 : réunion publique de Revel
- L'Indépendant le 10/12/09 : réunion publique de Castelnaudary

2.4. Les registres de concertation

Des registres de concertation ont été mis en place d'avril 2009 à décembre 2011 :

- au siège du Syndicat Mixte en Mairie d'Avignonet-Lauragais ainsi qu'au siège administratif à Montferland,
- au siège de chaque Communauté de communes,
- au siège de chefs-lieux de canton à savoir Belpech, Caraman et Lanta sur lesquels il existe une ou plusieurs communes non membres d'un EPCI.

Ces registres ont été accompagnés d'un fascicule de présentation de la démarche de SCOT et des principes de concertation ainsi que d'un exemplaire du document de travail du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans sa première version validé en mars 2009 à consulter sur place.

Une conférence de presse présentant les outils de concertation grand public s'est tenue le 04 mai 2009. L'information a ainsi été relayée par la Voix du Midi le 21/05/09, l'Indépendant le 06/05/09 et la Dépêche du Midi le 24/04/09 et le 13/05/09.

2.5. Le Site Internet

De nouvelles pages et rubriques ont été créées sur le site Internet du Pays Lauragais (www.payslauragais.com) afin de présenter ce qu'est un SCOT, la démarche d'élaboration, les modalités de concertation et informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux. Un lien courriel permet également d'adresser des remarques et questions au syndicat mixte.

BIENVENUE Nos coordonnées Actualité Contact

LAURAGAIS
Retour site Internet du Pays Lauragais

Présentation

Le périmètre
Le périmètre du SCOT Lauragais comprenait initialement 61 communes de la Haute-Garonne (cantons de Caraman, Lanta, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais). Or, depuis 1998, l'Association du Pays Lauragais a permis de structurer un territoire de projet. Les élus du Lauragais se sont donc mobilisés pour mettre en cohérence les périmètres de SCOT et de Pays.

Le SCOT Lauragais regroupe donc aujourd'hui **159 communes** réparties sur les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn:

Aude:
- Communauté de Communes Castelnaudary et Bassin Lauragais,
- Communauté de Communes Garnaguès et Piège,
- Communauté de Communes Hers et Garaguès
- Communauté de Communes Lauragais, Montagne Noire,
- Communauté de Communes Nord Ouest Audois,
- Communauté de Communes Piège et Lauragais,
- Commune de Saint-Amans.

Haute-Garonne et Tarn:
- Communauté de Communes Coeur Lauragais,
- Communauté de Communes Co.Laur.sud
- Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois,
- Communauté de Communes du Canton de Villefranche-de-Lauragais
- Canton de Lanta (à l'exception de Lauzeville et Agrefeuille),
- Commune de Caraman.

Le territoire en quelques chiffres
→ 159 communes réparties sur
10 Communautés de communes,
3 Départements (Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, 2 Régions: Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
→ Superficie: 1 860 km²
→ Population: 90 000 habitants en 2008
→ 2/3 du territoire est périurbain et rural

Projet à horizon 2030
→ Population: + 40 000 habitants
→ Nombre d'emplois à créer: + 18 550 emplois
→ Nombre de logements à créer: + 18 420 logements

2.6. Autres outils

- Afin d'accompagner la diffusion des informations relatives au SCOT, le syndicat mixte, en juillet 2009, a construit un article présentant la démarche et ses principales orientations lequel a été transmis aux communes et communautés de communes qui ont pu ainsi le mettre à disposition des habitants ou le relayer au travers de leur bulletin municipal ou communautaire.
- Des partenaires institutionnels se sont également fait l'écho de la démarche du SCOT Lauragais dans leurs journaux internes : Le monde des artisans (CMA 31) Janvier/février 2008, une revue de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de Mars 2011...

Actualités Intercommunales Economie

→ La Communauté rejoint le SCOT Lauragais

Qu'est-ce qu'un SCOT ?
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.
Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe à long terme (10 à 20 ans), la stratégie de planification communale ou groupement de communes, les orientations générales de la politique urbaine et territoriale afin de préserver et développer des zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.
Créé par la SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, le SCOT succède aux schémas directeurs (SD).

Qu'est-ce que le SCOT Lauragais ?
L'Association du Pays Lauragais, dont fait partie la Communauté de Communes Coeur Lauragais, a initié en 1998 le projet de SCOT. L'association créée en 1998 a permis la reconnaissance d'un territoire identifié "Le Lauragais" et mis en œuvre des réflexions stratégiques et thématiques utiles à l'élaboration du SCOT.

Au regard des fortes évolutions du territoire et des modifications du code de l'urbanisme, le projet de la Région Midi-Pyrénées a été en 2007 une référence sur le SCOT. Le schéma de l'eau urbaine de Toulouse regroupant 340 communes. Celui-ci a donc entraîné la révision de la stratégie de SCOT pour le territoire Lauragais. Ces schémas, en cours d'élaboration, seront réalisés dans le cadre d'une concertation avec celle du Pays Lauragais. Une telle évolution permettra de mettre en cohérence les bases d'un des deux outils et de mieux faire valoir les intérêts du Lauragais au sein de l'eau urbaine de Toulouse.

Face à la pression démographique, immobilière et agricole qui pèse sur le territoire, le processus de concertation dans une stratégie globale but en premier lieu sur les communes de la Communauté de Communes, a décidé d'adhérer au territoire mixte SCOT Lauragais afin d'être en mesure de mettre en œuvre la stratégie d'aménagement de territoire.

... Voici quelques uns des enjeux auxquels peut répondre le SCOT.

Assurer l'accueil de nouvelles populations.
- Optimiser et organiser l'urbanisation.
- Favoriser le développement des transports en commun sur le territoire.
- Assurer une gestion économique des ressources.
- Préserver le cadre de vie et l'identité paysagère et territoriale.
- Valoriser le potentiel et les activités agricoles.
- Offrir des soins de qualité pour tous.

... Voici quelques uns des enjeux auxquels peut répondre le SCOT.

Actualités Intercommunales Economie

Bulletin d'information - Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois - Automne 2008 - Page 4

Article paru dans le bulletin de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois – Automne 2008

dossier GOUVERNANCE DE L'EAU ET TERROIRES

SCoT Lauragais : une concertation dans la droite ligne du SDAGE

Le vaste territoire du SCoT* Lauragais (159 communes à cheval sur Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Aude, Haute-Garonne et Tarn) impose à son syndicat mixte une gestion en parfaite harmonie avec les SAGE* existants et le SDAGE*.

Saint-Florent - Bassin du SCoT Lauragais

Un projet territorial tourné vers l'avenir
C'est dans l'esprit d'harmonie de l'agglomération toulousaine, ce bassin de vie conçoit depuis dix ans une politique d'aménagement (plan important), articulée le génie urbain et l'urbanisme.

En lien avec l'Association SCOT Lauragais, le syndicat mixte pour ce projet territorial qui vise à structurer ses cinq bassins et en en faire un projet sur des principes qu'il juge "innovateurs".

■ Favoriser de nouvelles populations, la densification de l'habitat.
■ Le mixte social et l'accès aux transports en commun au territoire.
■ L'opportunité de création d'emplois sur le territoire.
■ La préservation des espaces naturels et une agriculture de confort.

De nombreux acteurs pour gérer l'eau
Son habitat, ses paysages et sa culture ont forgé son identité. Montagne Noire, colline de la Plège, Sillon Lauragais... Son réseau hydrographique est dense et fréquent. Il ne doit être l'œuvre d'ingénierie enchevêtrée de l'eau (Gangoue, Thibouac, Saint-Florent...), sans oublier le Canal du Midi, alimenté par les eaux de la Montagne Noire. Pour le gestion de l'eau, cette concertation pluridisciplinaire et plurisectorielle entre le SCOT à travailler avec deux agences de l'eau (Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée) et trois SAGE (Fresquet, Hers-Mont-Gros, Agout).

SCoT et SAGE, une synergie à confirmer
Le SCoT mixte des milieux aquatiques et des habitats (SMMAH) porte le projet de SAGE du bassin versant du Fresquet. Parmi les nombreuses communes pour ce projet, nous en avons sélectionné par le SCoT* Lauragais, SCoT et SAGE existants.

Au carrefour des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée, le SCoT Lauragais et les SAGE ont mis l'accent dans une logique de gestion des ressources en eau à créer un schéma directeur d'aménagement territorial. Il s'agit de concilier les objectifs communautaires et nationaux dans le domaine de l'eau.

Le Règlement intérieur du Syndicat Intercommunal des milieux aquatiques et des habitats (SMMAH) pour le projet de SAGE du bassin versant du Fresquet, a été adopté par le conseil communautaire du SCoT Lauragais. Ce règlement permet de garantir la cohérence et la complémentarité des actions de gestion de l'eau. Avec des élus locaux et régionaux, des associations de citoyens, des professionnels de l'eau, des élus de l'Adour-Garonne et de la Rhône-Méditerranée, le SCoT Lauragais a permis de garantir la cohérence et la complémentarité des actions de gestion de l'eau.

Gilles Lorente est membre du bureau de l'Adour-Garonne et de la Rhône-Méditerranée.

22 Gilles.Lorente@adg.fr mars 2011

Article paru dans la revue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne – Mars 2011



- Le syndicat mixte a été appelé à intervenir à la demande de partenaires institutionnels, pour présenter sa démarche d'élaboration de SCOT au cours de divers séminaires et réunions : Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Midi-Pyrénées, ...



- Le syndicat mixte a saisi l'occasion d'un contact direct avec le public par la tenue d'un stand dans le cadre de la Fête du cassoulet de Castelnaudary qui se tient chaque année le dernier week-end d'août. Les différents supports présentant la démarche ainsi que le PADD pouvaient ainsi être présentés et donner lieu à des échanges avec le public.

2.7. Les apports de la concertation grand public

Malgré une diffusion régulière d'informations et de supports auprès du grand public, peu de retours ont été enregistrés (une seule intervention sur un des 15 registres de concertation).

Les réunions publiques ont toutefois mobilisé la population et permis des échanges sur les thèmes suivants :

- Les services publics : avenir de l'hôpital de Castelnaudary, les perspectives concernant les crèches, les lycées et collèges
- L'environnement : la définition de corridors écologiques et la prise en compte des espaces naturels (ex : protection du massif de la Montagne Noire à Revel), l'éco-construction, les projets éoliens et photovoltaïques
- L'agriculture : des protections à la parcelle sont-elles envisagées ?
- L'économie : comment créer des emplois productifs ?
- Les transports publics : liaison Caraman-Lanta-Toulouse, la liaison autoroutière Castres-Toulouse
- La prise en compte du tourisme en Lauragais et son insertion dans le SCOT.

Les manifestations permettant les échanges directs lors de la Fête du cassoulet ont permis de répondre à différentes questions notamment ce qu'est un SCOT, ce qu'il permet et comment la population est associée à la démarche.

3. LA CONSULTATION DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

3.1. Les étapes de concertation

Dès le lancement de la démarche d'élaboration du SCOT Lauragais, une relation constante a été nouée avec les communes et communautés de communes membres du syndicat mixte. Cela présentait d'autant plus d'importance sur ce territoire que le périmètre a été élargi par deux fois.

- **2006/2008 : sur le 1^{er} périmètre de 61 communes haut-garonnaises, phase de diagnostic et de construction d'un pré-PADD**
 - o Mise en place de commissions de travail en lien avec les axes de travail fixés à l'InterSCOT
 - o Réunion par bassin de vie en janvier 2007 : débats sur les premiers éléments de diagnostic et les grands enjeux territoriaux

- Ateliers de restitution des travaux destinés à l'ensemble des élus du territoire :
 - le 06/02/07 : présentation de ce qu'est un SCOT, les enjeux à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine, les premiers éléments de diagnostic du Lauragais
 - le 06/03/07 : débat sur les enjeux du territoire
- Atelier territorial InterSCOT le 20 juin 2007 : Présentation du diagnostic Lauragais et des premières orientations du projet
- Réunion par bassin de vie en décembre 2007 : restitution des orientations du pré-PADD
- Atelier territorial InterSCOT le 21 décembre 2007 : présentation des orientations du pré-PADD

En parallèle, compte tenu du projet d'extension du périmètre de SCOT, des réunions de sensibilisation à la démarche étaient organisées à l'échelle des communautés de communes audoises et du bassin Revelois.

- **2008/2011 : sur le périmètre de 159 communes : phase d'élaboration du PADD et du DOG**

- Poursuite des travaux des commissions thématiques mises en place en 2006
- Réunion par bassin de vie en novembre 2008 : présentation du GIP InterSCOT, des principes incontournables et leurs premières traductions en termes d'accueil de population et de polarisation sur le Lauragais pour construire le PADD.
- Atelier Territorial InterSCOT du 11/05/09 : présentation du PADD
- 2 Réunions de présentation aux élus du territoire de l'Etat Initial de l'Environnement
- Réunion par bassin de vie en avril 2010 : premières orientations du DOG et échanges avec les élus locaux
- Réunion avec les secrétaires généraux, les chargés de mission urbanisme des communes et communautés de communes pour un échange technique sur les orientations du DOG
- Réunion par bassin de vie en juin 2011 : présentation des évolutions du DOG et échanges avec les élus locaux
- Atelier Territorial InterSCOT du 14/06/11 : présentation du DOG

3.2. Les apports de la concertation

L'ensemble de ces différents rendez-vous a permis d'associer largement les élus des bassins de vie à chaque étape du projet et de prendre en compte dans la mesure du possible les spécificités locales. Des réunions à la demande sont venues compléter le dispositif (commission urbanisme des communautés de communes, réunions des communes concernées par la couronne verte...).

Par ailleurs, dès 2007, le comité syndical a adopté des modalités d'association et de consultation du syndicat mixte lors de l'élaboration de documents d'urbanisme communaux et a ainsi accompagné les élus dans leurs projets en concordance avec les évolutions des orientations du SCOT en cours de construction.

4. L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES A LA CONSTRUCTION DU PROJET AVANT CONSULTATION OFFICIELLE

La complexité du territoire du SCOT Lauragais interdépartemental et interrégional ainsi que les deux extensions de périmètres ont amené le syndicat mixte à établir régulièrement des points d'étapes ou des réunions thématiques avec les différents partenaires institutionnels ou avec les services de l'Etat.

Des rendez-vous sous la forme d'ateliers territoriaux auxquels les personnes publiques associées étaient conviées ont permis de restituer les travaux de construction du diagnostic, du PADD et du DOG. Des réunions spécifiques aux personnes publiques associées ont également été organisées en juin 2010 et novembre 2011.

Au-delà de ces rendez-vous d'échanges, le syndicat mixte a mis en place un dispositif plus spécifique :

- Plusieurs rencontres techniques avec les Directions Départementales des Territoires se sont tenues de 2008 à 2011 afin d'appréhender les grandes étapes d'élaboration du projet ou évoquer des points particuliers traités différemment selon les départements (assainissement individuel, éolien et photovoltaïque...).
- Des réunions complémentaires ont permis d'approfondir certains thèmes :
 - o Rencontre avec les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine le 03/06/10 afin d'aborder le thème des grands paysages et de la protection des sites
 - o Rencontre avec le SMMAR porteur du SAGE du Fresquel le 06/07/10
 - o Rencontre « Eau et Urbanisme » le 16/09/10 associant les agences de l'eau, les SAGE du territoire et les DREAL afin d'aborder les articulations entre les différents démarches et les possibilités de traduction dans le DOG
 - o Rencontre avec les CAUE sur le thème « Urbanisme et Paysages » le 12/10/10 afin d'appréhender la prise en compte de la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais, les densités et formes urbaines...
 - o Rencontre avec les acteurs de l'Eau potable le 06/07/11 afin d'appréhender la ressource en eau en fonction des perspectives d'évolution de la population.

Certains partenaires ont également sollicité des entrevues avec le syndicat mixte ce qui a permis d'affiner certains éléments du projet (SNAL, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, CEMEX Granulats du Sud-Ouest...).

Ces rendez-vous ont notamment permis d'affiner le projet de PADD et de DOG, de prendre en compte en amont des remarques et d'assurer une meilleure cohérence du projet sur les trois départements.
